

Un mariage en 1709

Le Mariage d'Etienne Taponier et de Jeanne Bouchex en 1709

Conférence de Suzanne Girod

Après avoir évoqué ce mariage pour les Saléviens de Paris en 2008, c'est cette fois sur les lieux mêmes de l'événement et exactement 300 ans plus tard que Suzanne Girod a fait revivre en ce 28 mars le mariage au Châble de Jeanne Bouchex et d'Étienne Taponier. Elle a rappelé que c'est grâce aux recherches du généalogiste de sa famille, Didier Hartmann, et de celui de la famille de son mari, François Taponier, qu'elle a pu découvrir le testament du père de Jeanne et le contrat du mariage de 1709. Remarque amusante, le frère de Jeanne, Charles, étant son ancêtre direct et Étienne Taponier celui de son mari du côté maternel, elle se retrouve donc parente de son mari... à huit générations. Comme dans un reportage, Suzanne Girod commença par situer le début du siècle en Savoie.

Victor-Amédée II règne en Piémont et Savoie. La guerre de Succession d'Espagne commence, les armées de Louis XIV envahissent facilement le Duché. Panique dans la population. L'occupation va durer 9 ans ; entre pillages et réquisitions, elle épuise le duché « mangé par les armées ». Mais surtout, c'est une incroyable vague de froid qui va sévir en janvier et février 1709, détruisant les céréales semées, faisant éclater les arbres, tuant le bétail, faisant descendre les loups jusque dans les villages.

Les paysans savoyards sont aussi accablés d'impôts, prévisibles comme taille, dîmes, gabelle..., plus les impôts de guerre exigés aussi bien par l'État piémontais que l'occupant, et de nombreuses taxes, comme les leydes à l'entrée des marchés ou des foires. La vie n'était pas facile pour le paysan savoyard ! Et dans le testament devant notaire il était pour lui, presque toujours « illeté » et non affranchi, une nécessité pour éviter le « droit d'échute » privant ses héritiers de son bien au profit du seigneur du lieu. Méaventure qui arriva en 1749 à Laurent Borgel, châtelain de Beaumont : le marquis Jacques d'Allinges s'empara des biens importants de son frère curé, mort intestat, au prétexte qu'un certain Duborjal avait été serf des seigneurs d'Allinges. Pour les paysans illettrés comme le père de Jeanne le testament était oral, (nuncupatif) et devait être fait en présence de sept témoins auditeurs requis. Dans ce testament, après un préambule édifiant : « considérant dans son lict malade qu'il n'est rien de plus seure que la mort, ny chose plus incertaine que l'heure d'icelle » le père détaille les dots qu'il réserve à ses deux filles : il « donne lègue pour une fois et par droict de légat et institution particulière à l'Anne et Jeanne Bouchex ses filles à chascune la somme de centz et cinquante florins, payable venantz à se marier ». Deux dots de 150 florins de Savoie représentaient une grosse somme pour un petit paysan de l'époque. Renée Nicolas indique que 150 florins correspondent à peu près aux gains annuels d'un ouvrier agricole nourri. Après les ecclésiastiques, les barons et bannerets, les nobles, le paysan savoyard au XVIII e siècle occupe les deux dernières classes sociales : celles des emphytéotes et des taillables. Un ordre qui ne sera aboli en France qu'à la Révolution, mais il faut noter que les souverains de Piémont ont pris les premiers en Europe l'initiative d'affranchir leur paysannerie par les édits de 1769 et 1773. La conférencière détaille ensuite les deux états des paysans savoyards :

Le granger qui cultive 2 à 3 hectares pour un bourgeois avec un bail « à mifruit », paiement de la rente annuelle en espèces ou en nature par moitié. Il élevait du bétail « à mi-croît, mi-profit ou commande » pour le compte d'un propriétaire ou d'un tiers, bourgeois ou marchand. C'était le cas à Beaumont, avec du bétail à l'engrais pour les bouchers de Genève mais qui pouvait être utilisé

comme bêtes de trait. Le fermier cultive et gère une surface beaucoup plus vaste appartenant à un noble, pas toujours résident. Bail de 9 ans, règlement de l'annuité plus souvent en nature qu'en argent.

Le fermier pourvu de famille avait priorité à l'embauche, mettant « tous les bras au travail ». Avec une vie plus stable, il pouvait s'enrichir, devenir à son tour propriétaire, envoyer les garçons au collège. Il possédait en propre son cheptel, exerçait parfois pour le maître des charges comme la collecte des taxes.

Dans l'Albanais rumilien, à Thusy où habite la famille de Jeanne, la propriété terrienne se répartit grosso modo vers 1710 entre familles nobles, congrégations, bourgeois rentiers (40 %) et petite paysannerie propriétaire. On peut penser qu'il y avait à Thusy une population rurale composée de quelques fermiers, de nombreux grangers, de petits paysans propriétaires et d'artisans : forgeron, charron, tisserand, « chappuis » (le charpentier), « moûgni » ou mugnier (le meunier) plus une foule de « miséreux » vivant plus mal que bien de petits métiers (le « sabotî », le « bénistrî » l'ébéniste, les marchands de sauvagines ou de peaux de lapin, les ouvriers « mollardiers » se louant pour la journée). Lourdes ou légères, marnes ou lœss d'origine glaciaire, les terres de l'Albanais sont aptes à la culture. On y cultivait : - les « bleds » (les céréales, négociées directement par les marchands de Genève sur les marchés locaux comme Chaumont). - les « graines » (légumineuses et sarrasin), - les vignes au rendement irrégulier, - les noix pour l'huile (alimentation et éclairage) - les châtaignes, "le pain du pauvre". On cultivait aussi beaucoup le chanvre, le textile le plus couramment employé dans la vie domestique. La demande sans cesse croissante de céréales panifiables - on parlait de "tyrannie céréalière" - explique que la culture du maïs (le blé turc) et celle de la pomme de terre (la tartifle) n'aient réussi à s'imposer qu'à partir de la fin du siècle. Les légumes les plus consommés sont les fèves, les pois et les pesettes et surtout les raves, conservées séchées ; les haricots viendront plus tard, apportés dit-on par les soldats espagnols. Les graines de sarrasin bouillies donnent une soupe épaisse et savoureuse allongée avec du lait. Une poule, un morceau de viande salée améliorent le repas des dimanches. Pour les fêtes de printemps, on tue le cabri mangé rôti, bouilli, ou en gelée. On tue le cochon avant le Carême et on festoie avec les atriaux, les boudins et le ragoût en sauce "coffe". Mais l'aliment principal de l'époque était le pain. Un adulte au travail en consommait en moyenne 1kg 300 par jour (trois livres poids de gabelle de Chambéry). Cuit pour plusieurs semaines, il durcissait et se débitait à la hache ! Pour le consommer, on le faisait généralement tremper dans une soupebouillon de légumes ou dans du lait. C'était un grossier pain d'orge et d'avoine à l'hôpital des Pauvres de Chambéry, un mélange de froment et de seigle pour les paysans aisés et du pain blanc de froment pour les familles "accommodées" (= riches). En temps de disette, on essayait la farine de glands ou même des coquilles de noix moulues... Au Châble, hameau de la paroisse de Beaumont, où habitent Étienne Tapponier et la future belle-famille de Jeanne, c'est le même monde paysan, mais avec toutefois de profondes différences nées des caprices de l'histoire et de la géographie du Duché. On ne vit pas de la même façon sur les flancs du Salève, exposés au froid et à l'humidité du lac que sur les terres à blé de l'Albanais. Beaumont, partie du bailliage de Ternier, fut protestant sous la juridiction bernoise entre 1530 et 1567 alors que Jussy et le Châble, parties de la province de Genevois, restaient savoyards et catholiques. C'est là, dans cette forêt s'étendant de Jussy aux Mouilles, que les premiers ancêtres des Tapponier ont sans doute trouvé refuge fuyant les bandes armées protestantes. Leur nom apparaît pour la première fois dans un rapport bernois de 1549 : « au village de Chablouz, Aymé Tapponyer dit Bovier, Jacques Tapponyer dit Bovier ». On ne sait pas comment a disparu l'immense forêt qui maintenait isolés les chartreux de Pomier. En 1709 à Beaumont on vit difficilement, la pratique de la jachère un an sur deux y est courante, accentuant encore la faiblesse des rendements de l'agriculture. L'élevage était d'un meilleur rapport. Les produits de la terre et de l'élevage, tommes, gruyères, cuirs à destination des tanneries, viande

(bétail vendu sur pied) trouvent un débouché naturel sur les marchés genevois et déjà la population la plus pauvre va se louer en Suisse pour les travaux saisonniers. Deux grands domaines seigneuriaux sont présents ici : celui des comtes de Menthon et Montrottier à Beaumont et celui des seigneurs de Pomier, les moines Chartreux, à Présilly et au Châble. Étienne Tapponier, propriétaire et communier, habite au centre du Châble une maison avec pré, chenevier et jardin et une « place cortine » (cour) donnant sur la rue principale. C'est le "grand chemin" qui traverse Le Châble, route de Turin à Genève par La Caille et Annecy, en concurrence âpre et continue avec la route de Turin à Genève par les Marches de Savoie, Rumilly, Frangy, Jonzier. Le trajet par Annecy va l'emporter mais les habitants de Beaumont et de Présilly furent contraints et forcés jusqu'en 1780 d'effectuer des corvées épuisantes "à bras ou à bœufs" (pour les transports de matériaux) sur les deux routes parfois en même temps. Malgré l'absence de transports collectifs (pas encore de diligence), le trafic des voyageurs et marchandises est en constante augmentation. Le Châble deviendra relais de poste officiel en 1773. En 1709, il offre déjà aux voyageurs un, deux, puis trois cabarets faisant auberge et relais pour les chevaux, des petits commerces, des échoppes d'artisans (charron, forgeron) qui créeront peu à peu un centre de commerce animé face à Beaumont resté paysan. Les Tapponier feront partie des premiers commerçants. Comment les Bouchex et les Tapponier se sont-ils rencontrés pour que prenne forme une promesse de mariage entre Jeanne et Étienne ? Rencontre à l'occasion d'un marché comme à Chaumont-en-Semine ? Intervention de notaires bien placés pour conseiller les familles et assortir les situations financières ? Les notaires tiennent une place très importante dans la vie courante des savoyards au XVIII^e siècle dans une population illettrée à 90 %. Ne négligeons pas non plus le rôle des curés très au fait de toutes les situations familiales... Faisant maintenant appel à son imagination, Suzanne Girod va nous décrire le départ vers l'inconnu au petit matin de Jeanne, le cœur serré de quitter sa famille pour une nouvelle vie dont elle sait peu de choses. Son frère l'accompagnera ainsi que le témoin du mariage. Sur le mulet, son trousseau dans un coffre. La route sera longue, une journée entière, par Sallenôves, Marlioz, Vers, Présilly. Au Châble, on s'affaire. On a tué deux chapons, un cabri, un cochon de lait ; les femmes ont préparé les desserts, bescoins, beignets, riz de Piémont sucré au miel ; pains de farine bise pour les gros pains et farine blanche pour celui de la mariée... Tout sera prêt. ... La journée du 22 juillet commence chez maître Borgel avec la lecture du long contrat de mariage... passé entre honneste Estienne Tapponnier du Chable d'une part et honneste Jeanne Bouchex d'autre part, le vingt deux juillet mille sept cents et neuf mariage qui se solennisera en la face de notre sainte mère l'église. On en vient ensuite aux détails de la dot : Charles, suivant le testament de son père constitue à ladite Jeanne Bouchex sa sœur soit pour elle audit Estienne Tapponnier son futur espoux... la somme de cent cinquante florins monnoye de Savoie et deux linceuls..., ledit Bouchex promet et sera obligé de payer audit Estienne Tapponnier... cinquante florins au jour et feste de saint André proche venant et dez ladite versera cinquante florins avec lesdits deux linceuls d'an en an, jusques enfin de paiement... Le contrat énumère ensuite les éléments du trousseau de la mariée, trousseau contenu dans son coffre « de bois de noye fermant à la clef » : premièrement un habit de Pierlatte de couleur musque tout neuf estimé vingt quatre florins ; item une chemisotte longue de ratine de couleur rouge toute neuve estimée vingt un florins ; item...; item un corps à manche de sarge de Nussy de couleur noire moitié usé avec un corps bas de ratine de couleur aurore moitié usé et brassière de poitrine de couleur...; et un lict consistant en rideaux et gottières soit franges de thoile de ritte... Le contrat se conclue en termes habituels : fait et prononcé au Chable dans la maison de moydit notaire, présents... et témoins requis, lequel Charriaz a signé la minute et non lesdittes parties ny ledit Mégevand pour ne scavoir de ces signes et moydit notaire...

Quelques remarques : Pour l'avant-nom les notaires s'appuyaient sur les éléments de la fortune. Sous les « nobles », on trouvait « spectacle » pour les médecins et les avocats, « maître » pour les

procureurs et notaires, « sieur » pour les rentiers, les gros fermiers, les marchands, « honorable » pour les chirurgiens et les artisans ; « honnête », la distinction la plus modeste signifie « un peu au-dessus de la médiocrité générale » et revient aux paysans aisés. L'évaluation des biens fonciers reste peu courante dans les actes notariés en Savoie, l'apport féminin reste l'élément fondamental de ces actes. La dot de 150 florins monnaie de Savoie - petite dot - soit 100 livres de Piémont représente la valeur d'un cheval ou de deux vaches. Les vêtements féminins décrits sont ceux de la paysanne aisée. Jusqu'au XX^e siècle, ils ne vont guère changer : la chemise portée à même la peau, par dessus « la taille » (petit corset faisant remonter la poitrine), ensuite la « brassière » qui maintient une paire de manches), un ou deux « jupons » sous un « cottillon » froncé, et pour finir, « le corps », descendant jusqu'aux hanches. Les bas de coton tiennent à l'aide de jarretières. Les cheveux généralement nattés sont recouverts d'un bonnet. Il est courant de voir aux pieds des savoyards et des savoyardes des chaussures de cuir, comme l'ont noté les voyageurs de l'époque. Mais au quotidien on porte aussi des sabots et des galoches à tige de cuir. Étienne, qui a perdu ses deux parents, a 27 ans depuis la veille. Jeanne en a 37. Elle n'est plus « une jeunesse » mais, dit la conférencière, « elle est belle, fraîche et robuste, bien cambrée dans son habit de drap de Pierrelatte marron, ses deux nattes brunes relevées en chignon sous le bonnet plissé ». Elle a hâte d'être à l'église un peu étourdie par la longue lecture du contrat et des mots bizarres de l'homme de loi. On n'a pas parlé des biens du mari. Monté dans des charrettes jusqu'à l'église en haut de Beaumont, le cortège est accueilli par le curé Dufour. Offrandes d'usage, bénédiction nuptiale, homélie en patois, on passe enfin à la sacristie où le curé note : « Le 22 juillet 1709 j'ay donné la bénédiction nuptiale à Estienne Tapponnier de notre paroisse et à Jeanne Bouchet de la paroisse de Thusy et ne vois aucun empêchement, en présence de Claude François Borgel notaire au Châble et François Charuaz qui ont signé et non les parties pour ne savoir signer ». La main dans la main, les nouveaux mariés redescendent vers le Châble pour partager le repas de noce avec leurs proches... Ils auront des enfants, Jean-Louis en 1710, Catherin en 1714. Jean-Louis deviendra tailleur. Son fils Jean-Claude saura lire et écrire, deviendra syndic. « Lorsque l'armée française entra en Savoie, en septembre 1792, une assemblée nationale fut aussitôt élue à raison de 1 député par commune. Le député de Beaumont, Jussy, le Châble, fut Jean-Claude Tapponnier, cabaretier, exacteur de la commune pour l'année et ancien syndic. Il reçut un mandat illimité et vota la réunion à la France". En conclusion, Suzanne Girod fit revivre ses propres souvenirs de jeunesse. Le monde de l'avant-guerre où la vie était douce, puis l'arrivée de la guerre et d'un mode de vie beaucoup plus dur qui s'imposait avec le retour des réflexes de survie réapparus naturellement chez les anciens : "C'est ainsi qu'à douze ans, j'ai vu fabriquer du savon - qui sentait très mauvais... -, j'ai fait moi-même du pain maison, fabriqué des pâtes, grillé de l'orge pour faire du café, préparé une soupe délicieuse avec des restes de pain, expérimenté la « soupe à la pierre », pansé des brûlures avec des fleurs de lis macérées dans l'eau-de-vie, appris à poser des ventouses et à faire les cataplasmes ; élevé aussi des lapins, participé aux fenaisons et aux moissons. Et puis, avec tous les autres enfants du village, j'allais glaner... Avec un petit sac de grain, je suis allée en vélo à Bonnesur-Menoge au moulin et après négociation avec le meunier, j'ai rapporté triomphalement à la maison une livre de semoule comme un vrai trésor."

Bernard Girod

Extrait de la revue de la Salévienne « Le Benon » N° 65 été 2009